

BAD KIDS

LA GUERRE PROMISE

Paradoxe hivernal

Les évènements de début janvier, les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher, ont bousculé de nombreuses lignes concernant la façon dont on conçoit en France, l'espace public, la liberté d'expression, la civilisation occidentale et bien d'autres concepts bourgeois du genre. Au-delà de la question anti-terroriste, c'est une définition intestine de l'hostilité en territoire républicain que les médias et les flics se sont affairés à écrire durant tout le premier trimestre de cette année, et ce n'est pas fini. A l'ombre du vacarme des messes républicaines et des envolées lyriques concernant ce principe inéluctable qu'est « la liberté d'expression », plus de cent procédures pour « apologie du terrorisme » ont occupé ce qu'on appelle les « garants de nos libertés », à savoir les tribunaux qui nous foutent en taule. Plein d'histoires cocasses. Un type qui, avec un gros coup dans le nez, déclare sa flamme à la nouvelle aventure « Djihad ». Des gamines qui, face aux contrôleurs du Tram, menacent de sortir les kalachs comme les Kouachi. Un collégien qui, invité par son prof à s'exprimer sur les attentats, tente de nourrir le débat d'un petit « Ils ont eu raison. ». Un lycéen qui publie un détournement des caricatures de Charlie Hebdo. Un prof de philo qui tente de faire un parallèle entre la politique impérialiste de la France et l'existence du terrorisme. Tous ces cas pourraient prêter à sourire, à souffler ou encore à secouer la tête.

Non, aujourd'hui, au nom d'une liberté d'expression devenue véritable dispositif symbolique de démarcation du camp des « civilisés », la loi du 13 novembre 2014 instaure un délit pénal d'apologie du terrorisme qui est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende, 100 000 quand celui-ci est réalisé sur Internet. Nathalie Saint-Cricq, chroniqueuse politique sur France 2, qui d'habitude se contente de lire les statistiques élaborées par ses stagiaires, sent le vent dans son dos et se lâche : « Il ne faut pas faire preuve d'angélisme. C'est justement ceux qui "ne sont pas Charlie" qu'il faut repérer. Ceux qui, dans certains établissements scolaires, ont refusé la minute de silence, ceux qui balancent sur les réseaux sociaux et ceux qui

ne voient pas en quoi ce combat est le leur. Et bien ce sont eux que nous devons repérer, traiter, intégrer ou réintégrer à la communauté nationale, et là l'école et les politiques ont une lourde responsabilité. ». Il n'y a aucun intérêt à avoir un débat sur « où s'arrête la liberté d'expression », c'est le rôle d'un législateur bourgeois. On pourra simplement remarquer avec ironie que ce principe à tout d'un paradoxe et les personnes en taule aujourd'hui qui ont pris des mois et des années de prison rien certainement jaune. Mais cette question de l'apologie du terrorisme est un épiphénomène. Nous l'appellerons la face symbolique du renforcement sécuritaire. Il nous faut maintenant nous pencher sur la face matérielle de ce renforcement, dédiée à l'avènement du « Monde Libre ».



Carte blanche

La loi sur le renseignement, présenté par Valls lui-même en Conseil des Ministres le 19 mars 2015, est une avancée considérable dans le domaine du flicage de nos vies. Les patrons ont la loi Macron, les services secrets ont la loi sur le renseignement. L'idée est la même : carte blanche. Maniant avec audace la peur suscitée par les « fous de Dieu », le gouvernement français propose, non pas un arsenal de techniques de renseignement, mais l'encadrement légal de techniques utilisées depuis longtemps.

Pas mal de journaux se sont amusés à imaginer la vie d'une personne surveillée dans le cadre de la nouvelle loi sur le renseignement. A demi-

mot, la démonstration tenait plus de l'admiration et du sensationnel que du souci éthique que cette loi suscite. Les services de renseignement ont régulièrement utilisé des techniques particulièrement intrusives pour arriver à leur fin. La seule différence, c'est qu'aujourd'hui, ces techniques sont licites et explicitées. Dans un premier temps, les écoutes téléphoniques vont bénéficier d'une extension de conservation, de dix jours, on passe à un mois. S'il y a un doute concernant le nombre de téléphone qu'utilise la personne surveillée, les renseignements seront autorisés à venir placer non loin du domicile de la personne ce qu'ils appellent un IMSI catcher. Un IMSI catcher est un dispositif de surveillance qui vise à tromper les téléphones. Pour accéder au réseau téléphonique, nos portables se connectent aux antennes relais les plus proches. Le IMSI catcher, placé sur un toit voisin, va faire office d'antenne relais. Ainsi, toutes les informations qui vont et viennent de notre téléphone par le réseau 3G ou 4G transiteront par ce dispositif. Si vous avez plusieurs téléphones, le dispositif permettra de les reconnaître et de reconstituer un réseau de relations. Les flics promettent qu'ils n'utiliseront pas ce dispositif pour enregistrer les données de conversations, sauf pour les enquêtes antiterroristes où ils se permettront d'écouter directement toutes les conversations tenues par la personne en question durant une période limitée à 72h. Uniquement les conversations de la personne en question ? Non, «

lorsqu'une ou plusieurs personnes, appartenant à l'entourage de la personne visée sont susceptibles de jouer un rôle d'intermédiaire, volontaire ou non, pour le compte de celle-ci ou de fournir des informations », les services ont le droit de s'y intéresser. Mais il faut aller plus loin. Parce qu'on n'a pas toujours notre téléphone sur nous, les services de renseignement ont pensé à une autre idée. Pour suivre les déplacements d'une personne, il existe deux possibilités. La filature à l'ancienne ou le traceur GPS. La loi inaugure l'ère du tout technologique en autorisant explicitement la pose de balise GPS et de micros dans le ou les véhicules concernés de la ou les personnes appartenant à l'entourage de la personne visée (pour la personne visée, on se doute bien qu'ils n'allaient pas se gêner). Ça commence à faire large. Mais bon, on ne vit pas non plus

dans sa bagnole ... Et aux renseignements de dire : « Non, effectivement. ». Donc ils vont venir là où on vit. La loi autorise les agents à s'introduire dans le ou les domiciles privés de la ou les personnes concernées par l'enquête pour y installer toute sorte de mouchards, micros, caméras, logiciels espions. Une intrusion au cœur de nos quotidiens limitée à deux mois. Sauf pour les logiciels espions présents sur nos ordinateurs et smartphones ...

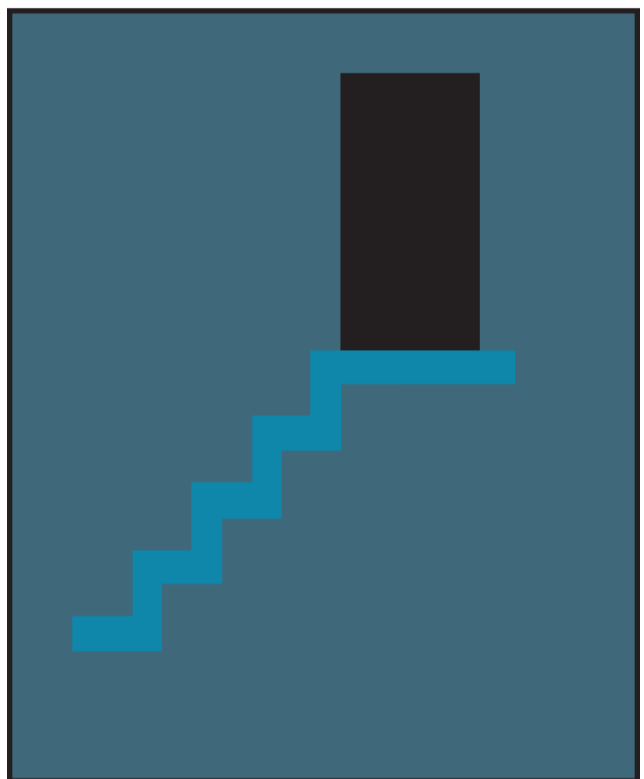
Le « droit à la sécurité » esquinte nos libertés, il n'y a plus à en douter. Mais, il y a peut-être plus important que la légalisation de ces techniques. C'est le cadre légal. En effet, avant, ce genre de boulots était accompli sous le contrôle d'un juge, sans quoi les preuves apportées pour une enquête étaient irrecevables. Il suffit de se rappeler des terribles plaintes des flics vis-à-vis de la « paperasse » dans les séries policières. L'autorisation pour ce genre d'action sera délivrée directement par le premier ministre (ou par l'une des six personnes qu'il aura désignées). Une commission de contrôle réunissant neuf membres sera créée pour l'occasion. Cette commission aura pour fonction de délivrer un avis concernant les actions entreprises par les services de l'Intérieur, de la Défense ou des Douanes. Cinq des neuf membres, ainsi que le président de cette commission, seront nommés par le premier ministre en personne. Deux députés par l'Assemblée, deux sénateurs par le Sénat. Tout en sachant que cette commission de contrôle pourra être consultée a posteriori des actions de renseignements et que le premier ministre pourra passer outre son avis en cas d'« urgence absolue ».

Il faut garder à l'idée que cette nouvelle configuration du renseignement ne se contente pas de traiter la question terroriste. En effet, deux nouvelles missions viennent compléter le cadre de compétence des services secrets français : « les intérêts essentiels de la politique étrangère et l'exécution des engagements internationaux de la France » et « la prévention des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ». La première est tout à fait floue et est applicable dans un très grand nombre de cas. La seconde est on ne peut plus claire ! Elle vise les manifestants d'un jour, les activistes de toujours, les mouvements sociaux dans leur totalité.

Une marionnette en fils barbelés

Il est nécessaire, pour comprendre la situation sécuritaire dans laquelle nous nous retrouvons, d'évoquer les quelques mesures environnantes à la loi sur le renseignement. La loi Cazeneuve, votée à l'Assemblée en septembre 2014, avait

déjà annoncé le délire. Cette loi, qui instaure le délit d'entreprise terroriste individuelle (« Je suis une bande terroriste à moi tout seul. »), permet, entre autres, de censurer administrativement des sites Internet prétendument terroristes, d'interdire administrativement de sortie de territoire des individus prétendument terroristes, de permettre administrativement l'exploitation de données informatiques émanant d'individus soupçonnés d'appartenir à une mouvance terroriste ou aux mouvements contestataires radicaux. Après « Charlie », Sapin, ministre des Finances, débarque sur les ondes. Il lance une réforme du contrôle de la circulation des liquidités pour lutter contre le financement du terrorisme. Sous prétexte que les attentats de Charlie et de l'HyperCasher ont été bricolés par des pauvres, alors on va limiter la débrouille et fliquer les débrouillards.



Cette réforme, dans la droite ligne du programme d'Union nationale (le programme qui consistait en l'applaudissement des flics et des chefs d'Etat), profite du trouble pour affecter radicalement nos capacités d'échapper à l'Administration dans nos transactions monétaires quotidiennes, avec Tracfin et Ficoba² sur nos gueules, à mille lieux de toute prévention du terrorisme.

Le dispositif de surveillance que tente de mettre en place le gouvernement à des allures de pieuvre. La surveillance massive, dont l'option « boîte noire »³ vient parfaire le portrait, est désormais de mise. Les quelques gardes de fou sautent. L'ambiance est morose. Et il y a des keufs et des bidasses partout, tout le temps. Il faudra désormais s'habituer à leur présence, parce qu'il est clair que le plan Vigipirate, rouge ou écarlate, n'a plus rien d'exceptionnel. « Bring

the War home »⁴ scandaient les Weathermen. On y est. La guerre est là-bas et ici, la guerre est partout, de ce qu'ils disent. Mais à quoi bon choisir un camp. D'un côté les gentils, de l'autre les méchants ? Et nous, des spectateurs ? On ne va pas faire un cours de géopolitique mais il ne sera pas osé de dire que les dirigeants économiques et politiques occidentaux sont le docteur Frankenstein du monstre « Jihad » sauce internationaliste. Ils ont été les acteurs du développement du capitalisme dans les régions du Moyen-Orient, de l'Afrique subsaharienne ou encore du Maghreb, à grands coups de colonisation, de barbouzes et de déstabilisations diplomatiques. Ils ont l'ennemi qu'ils méritent. Inutile de rappeler que l'ennemi de mon ennemi n'est pas nécessairement mon ami. Alors, il faut faire l'effort de s'extraire de cet apparent dilemme. Se questionner sur la réalité de nos conditions de vie, celles qui font que les moyens de s'en sortir sont de plus en plus restreints, que le système capitaliste bousille la vie de milliards de prolos, et qu'on n'a aucune raison de tomber dans le simulacre d'union que nos patrons proposent. Ce simulacre d'union, c'est le concept de « civilisation occidentale », c'est le mot « liberté » et tout un tas d'autres marionnettes.

Parce qu'il y a les mots et les choses. Leur mot « liberté » ressemble à une prison et leur « civilisation occidentale » à un système qui nous fatigue le soir en rentrant. En dehors du feuilleton sensationnel de la lutte contre le terrorisme, ce sont nos vies qui s'effritent lamentablement contre les coupes budgétaires, les restrictions de personnel, les baisses de salaires, la frustration des écarts de classes et la répression des envies prolétariennes. Bref, des problèmes de thunes, des problèmes de taf et des problèmes de keufs. Ils savent pertinemment que ce type de problèmes « civilisationnels » serre les ventres et remue les foules. Alors, dans leurs exercices de communication, ils tentent de nous « mobiliser » contre l'ennemi du moment, beaucoup à l'extérieur, un peu à l'intérieur. Ils nous assurent que contraindre, c'est libérer, espionner, c'est protéger, battre, c'est soigner. La novlangue capitaliste ne convainc que des convaincus et nous, on est là, un peu penaud face au matraquage généralisé. On ne peut pas nier les immenses défaites que les prolétaires d'ici et d'ailleurs subissent. Ici, la loi sur le renseignement en est une qui nous avertit de la guerre qu'ils nous promettent dès lors qu'on aura fait le choix de ne plus perdre.

1) Le délit d'apologie du terrorisme existait déjà. Ce délit était encadré par la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Au lendemain de la loi Cazeneuve, ce délit passe du côté du droit commun. Cette modification permet une accélération de la procédure, avec notamment la possibilité d'un passage en comparution immédiate pour les présumés coupables d'apologie du terrorisme. Pour plus d'informations concernant ce délit, vous pouvez vous rendre sur le site de Rue89 et consulter l'article de Camille Polloni intitulé « Apologie du terrorisme : la loi Cazeneuve, avant-après. ».

2) Organismes de contrôle des transactions financières.

3) Dans le cadre de la nouvelle loi sur le renseignement, il sera possible pour les flics d'installer des boîtes noires directement chez les fournisseurs d'accès à Internet. Dans le genre surveillance totale, c'est pas mal ...

4) Slogan de la Weather Underground Organization, groupe antimilitariste et anti-impérialiste d'extrême gauche qui agissait dans les années 60-70 aux Etats-Unis.

Le collectif BADKIDS existe depuis fin 2012, date de parution du premier numéro du journal du même nom. Un peu plus de deux ans et demi que nous avons pour ambition de contribuer à la diffusion d'une ambiance subversive sur la ville rose en traitant de l'actualité de la lutte des classes comme des fondements d'un système capitaliste qui pourrit la vie à des milliards de prolétaires. Au-delà de notre activité d'écriture, nous proposons des événements politiques et participons aux quelques luttes locales qui dérangent le terrible silence de l'époque.

Depuis ses début le journal est financé par des personnes touchant le SMIC ou le RSA. Comme les ventes ne couvrent pas les frais de parution nous nous retrouvons forcés de changer le format pour cette publication, d'où la forme « bulletin » plutôt que journal. Un numéro 6 est toujours en préparation, alors si vous aimez Bad Kids et que vous êtes en faveur d'une presse révolutionnaire locale qui a de la gueule n'hésitez pas à soutenir en lâchant un billet, ça fera zizir !